CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Appolinaire DUPIRE, veuf de Dame Henriette DESRUMAUX, décédé à Wattrelos, le 25 décembre 1877, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 9 heures, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin. — L'**obit de mois** sera célébré le lundi 28 janvier 1878, à 9 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DESBARBIEUX-QUENOY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph DESBARBIEUX, fabricant, décédé subitement à Roubaix, le 26 décembre 1877, dans sa 58e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le vendredi 28 décembre 1877, à 9 heures, aux **vigiles** le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le samedi 29 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de Fer, 23.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

E. BLAUWART fils, 8, rue du Vieil-Abreuvoir. Grand assortiment de boîtes en laque et porcelaines de Chine et du Japon, boîtes napprées, cristaux montés, etc., pour dîtes et les étrennes. 14816

Ingénieurs

V. DUBREUIL, ingénieur, installations, expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

COUVREUR-RENARD, Grande-Place, 11, Tourcoing. — Confections pour hommes e pour dames. 14066

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

L'horloge Notre-Dame

Monsieur le Rédacteur,

L'horloge de l'église Notre-Dame dont les allures fantaisistes ont été déjà signalées dans votre journal, paraissait, depuis les dernières et importantes corrections qu'elle a subies, paraissa-t-dis-je, revenue à de meilleures pratiques, et, comme c'est le devoir de toute honnête horloge, annonçait régulièrement les heures que Dieu jette une à une dans l'Eternité, à la grande satisfaction des habitants de la paroisse.

Tout allait pour le mieux ; quand tout-à-coup, il y a huit jours, elle s'est de nouveau mise en train de fantaisie qui passent toutes les bornes, sonnant l'heure à la demie, cinq heures à minuit, etc., etc.

Agréez, etc. JEAN DE ROUBAIX.

26 décembre 1877.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BORDEAUX. — La famille Pastoureau contre la *Gironde*. — Le Coup d'Etat dans le département du Var.

Le tribunal correctionnel de Bordeaux a rendu, hier, son jugement dans un grave procès en diffamation : nous voulons parler de l'instance introduite contre le journal la *Gironde* par la veuve et les deux fils de M. Pastoureau, qui fut préfet du Var en 1851, à l'époque du coup d'Etat.

M. Arthur Pastoureau, son fils, s'étant présenté aux élections dernières, comme candidat conservateur dans le troisième arrondissement de Bordeaux, la *Gironde* avait combattu sa candidature en publiant, à diverses reprises, des articles dans lesquels étaient reproduites les accusations portées par divers écrivains, notamment par M. Ténot, dans son volume sur le coup d'Etat, contre M. Pastoureau à cause des actes de rigueur qu'il aurait commis dans la répression des troubles en 1851.

M. Pastoureau était notamment rendu responsable de l'exécution d'un nommé Martin Bidapré et de quatre autres insurgés qui avaient, dit la *Gironde*, été fusillés par ses ordres, dans une commune du département du Var.

C'est alors que Mme veuve Pastoureau et ses deux fils se sont adressés à la justice pour demander réparation. Me de Brézets s'est présenté dans l'intérêt des demandeurs et a conclu à 25,000 francs de dommages-intérêts. Me Trarieux a plaidé pour la *Gironde*.

Nous ne reproduirons naturellement les plaidoiries d'aucun des deux avocats. Contentons-nous de citer un passage du livre très-impartial de M. Maquan sur les événements de 1851 dans le Var, passage dont il a été donné lecture à l'audience par Me de Brézets, et qui prouve bien qu'une répression exemplaire était indispensable en face des excès commis par les révolutionnaires de ce temps :

Dans la commune de la Garde-Freinet, dit l'historien, dès le 4 décembre, onze gendarmes, et le lendemain 5, onze habitants honorables sont brutalement saisis et violemment incarcérés. On les enferme, en les menaçant d'une fusillade immédiate, s'ils paraissent aux croisées de leur prison. Les femmes ressemblaient à des furies ; elles criaient : « Bon voyage, citoyens, revenez bientôt avec le drapeau rouge ! ..... »

M. Barralier, maire de la commune de Cuers, accourut accompagné du commissaire de police et suivi de la brigade de gendarmerie ; il veut défendre la mairie.

La foule se rue alors avec des cris de rage sur l'intrépide magistrat et ses braves compagnons. —

Ils sont deux cents misérables contre cinq hommes.

Le maire est d'abord violemment séparé des gendarmes, renversé sur le sol, et littéralement traîné en prison.

Le malheureux brigadier Lambert veut défendre M. Barralier, mais il est saisi par cinq ou six insurgés à la fois. Ceux-ci l'étreignant fortement par derrière le soulèvent et le présentent ainsi immobile aux coups de l'assassin, jeune homme désigné par le sort à immoler cette première victime.

Cet assassin a vingt ans à peine. Aucun précédent ne pouvait faire pressentir qu'il fût capable de commettre un pareil attentat... Il appartient, dit-on, à une famille jouissant d'une réputation jusqu'à ce jour intacte.

Mais il est membre d'une société secrète, il a prêté l'horrible serment qui fait une loi aux affiliés du parricide ; le sort l'a désigné et il frappe froidement la première victime offerte à ses coups.

Sa main ne tremble pas, son œil vise avec calme. L'infortuné brigadier Lambert tombe, atteint à bout portant d'une balle dans la tête.

Alors, ivre de son lâche triomphe, cette foule sans nom se précipite sur son trophée— un cadavre.

Des cris, des rires, des hurlements éclatent et se prolongent.

Ces monstres mâles et femelles, se donnent la main, comme pour consacrer leur victoire par une ronde infernale.

Ils dansent, pareils aux anthropophages de l'Océanie, puis ils viennent tour à tour, comme aux jours de fête en fait la farandole autour d'un feu de joie, ils viennent tour à tour bondir et piétiner sur le cadavre ruisselant et livide, ricanant et échangeant d'obscènes railleries, qu'ils accompagnent de gestes plus obscènes encore.

Les uns broient le crâne sous les coups répétés des bâtons et des pioches, d'autres plongent leurs sabres dans la poitrine comme pour s'assurer que leur arme a un fil.

Puis, quand le cadavre est méconnaissable, la ronde recommence; les cris et les trépignements redoublent et ces monstres, ayant perdu la raison à la vue du sang comme des viveurs après un festin, se répandent dans la ville en criant : — aux armes !

La foule se précipite vers la caserne, qui n'est plus défendue que par la présence de la veuve du malheureux brigadier Lambert.

Les misérables ! ils ont foulé aux pieds le cadavre du mari, et, quelques heures après, ils viennent arracher à la veuve sa montre, ses bijoux, et lui voler une somme de neuf cents francs, produit lentement accumulé de privations journalières !...

Le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné M. Gounouilhou, directeur de la *Gironde*, à qeinze jours de prison, 1,500 fr. d'amende et 3,000 fr. de dommages-intérêts.

Le jugement ordonne, de plus, des insertions dans la *Gironde* et deux journaux de Paris ou de province, au choix de la famille Pastoureau.

L'ARBRE DE NOEL DES ALSACIENS-LORRAINS

Il n'est certainement rien de plus touchant et de plus patriotique que la fête annuelle de Noël, organisée par l'Association générale d'Alsace-Lorraine.

Les exilés de nos deux chères provinces annexées retrouvent, ce jour-là, à Paris, un souvenir vivant de leur pays natal. Aussi cette cérémonie attire-t-elle toujours une foule immense. Hier, le vaste théâtre du Châtelet était comble du parterre aux cintres. Il y avait plus de six mille spectateurs. On remarquait dans cette assistance un grand nombre de sénateurs, députés, officiers de l'armée, membres du Conseil municipal de Paris.

Sur la scène étaient rangés des élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole de Saint-Cyr, les jeunes boursiers qui devaient être couronnés au cours de la cérémonie, les mères de famille portant leurs enfants, la musique de la garde républicaine et la chorale l'Alsacienne de Paris. L'arbre de Noël occupait le milieu. C'était un sapin apporté de la terre d'Alsace, dont les branches, ornées de drapeaux se courbaient sous le poids des gâteaux et des sacs de bonbons. L'orchestre avait été transformé en une sorte de comptoir supportant des monceaux de petits paquets contenant du linge, des robes pour les pauvres, des jouets pour les enfants.

La musique de la garde républicaine a ouvert la séance par l'exécution d'airs alsaciens. Puis M. Edouard Siebecker est venu lire une pièce de vers, la *Veille de la bataille*, qui a été vivement applaudie.

On a procédé ensuite à la distribution des prix aux élèves boursiers de l'association d'Alsace-Lorraine, qui sont au nombre de 500, dont 140 dans des établissements de Paris. Avant la distribution, M. Véran, président de l'Association pour 1877, a tenu à remercier les membres de leur concours et de leurs dons, qui s'élèvent à une valeur de 40.000 francs.

« Aujourd'hui que la patrie vient d'entrer dans une nouvelle voie de régénération, a dit M. Véran, nous attendons l'avenir avec confiance. »

M. Coquelin aîné a dit ensuite un récit en vers, les *Naufragés*, de M. F. Coppée; M. Nicot, de l'Opéra-Comique, a chanté trois chansons alsaciennes; enfin, la Chorale alsacienne et la musique de la garde républicaine ont exécuté divers morceaux. Pendant ce temps-là, les femmes et les enfants alsaciens défilaient à l'orchestre et recevaient leurs étrennes en échange d'un jeton.

A la fin de la cérémonie, l'arbre de Noël a été dépecé et ses morceaux pieusement recueillis par les assistants.

LES ALBANAIS ET LES ALBANAISES

Depuis que la guerre d'Orient a éclaté, il a été souvent question de ce peuple qui formait jadis le noyau des armées ottomanes et dont un tiers à peine a pris cette fois les armes pour défendre l'empire du Croissant. Les deux autres tiers composés en grande partie de chrétiens catholiques romains étaient restés, jusqu'à présent, absolument neutres ; mais il paraît que depuis quelques jours, plusieurs d'entre eux ont pris parti pour les Monténégrins. Le correspondant qui nous apprend cette nouvelle, nous donne en même temps sur ce peuple quelques détails qu'on ne lira pas sans intérêt.

Etrangers à la terre classique qu'ils habitent, les Albanais par leur caractère, leurs mœurs et leur physionomie méritent de fixer d'autant plus l'attention, qu'ils diffèrent entièrement de toutes les races au milieu desquelles ils vivent.

Autrefois les Albanais formaient cinq classes bien distinctes : Grecques, Mirdites, Texides, Japys et Chamis; mais aujourd'hui ils ne composent guère plus que deux familles : les habitants de la plaine et les habitants de la montagne. Ces derniers cependant se divisent en deux types. Les uns, enfants belliqueux sortis du Caucase, ont une structure athlétique, des yeux noirs, un visage régulier, des dents fortes et courtes et un luxe de vigueur et de santé annonçant qu'ils sont de la race primitive des hommes dont l'Asie fut le premier berceau. Les vêtements rouges dans lesquels ils se drapent, les armes dont ils sont chargés, l'épaisseur de leurs moustaches, tout leur donne une rare allure guerrière.

Les autres, célèbres par l'instinct de rapine qui forme le fond de leur caractère sont, au contraire, petits, maigres et malpropres à rendre des points à la plus sale de nos fripières. On peut dire d'eux comme je ne sais plus de quelle peuplade de l'antiquité, qu'ils ne sont lavés que trois fois dans leur vie : à leur naissance, la veille de leur mariage, et à leur mort. Vieux dès l'enfance, ils ont le teint hâve et calciné comme les rochers au milieu desquels ils habitent. Leurs vêtements sont de couleurs sombres ; et leur saleté, regardée comme une marque de bravoure, fait qu'ils laissent pourrir sur leur corps, le linge grossier de leurs chemises et la bure dont ils s'habillent.

Tout autres sont les habitants de la plaine. Vivant pour la plupart sur les côtes de la mer Ionnienne, au milieu des sites enchanteurs de l'ancienne Thesprotie, ils sont presque riches, et l'aisance dont ils jouissent a modifié avantageusement les dons naturels au sang georgien qui coule dans leurs veines. Des yeux bleus, un pied petit, mais très-gracieux, un nez romain sans courbure, un cou délié et un tempérament sanguin constituent le fond de leur physionomie.

Dans leurs vêtements, on retrouve le costume des temps héroïques : cothurnes, chlamyde, toge, ceinture, cotte tombant aux genoux. S'ils couvraient leur tête d'un casque, si des panaches se mêlaient aux ondes de leur fauve chevelure, on les prendrait pour des soldats d'Achille ou de Pyrrhus. Cet habillement toujours de couleur vive, est en outre diapré de broderies d'or.

Rien n'est comparable pour la beauté et pour la grâce à leurs femmes. Elles ont de grands yeux bleus, des cheveux blonds et bouclés, un nez du dessin le plus pur, une bouche presque aussi spirituelle que la bouche d'une parisienne, joints aux traits des Circassiennes et des Georgiennes.

Les Turcs en peuplent leurs harems. Les Albanais en font pis. Pour la moindre faute, sur un simple soupçon, sans être même entendues, un époux, et, en son absence, des frères ou des beaux-pères disposent de leur vie.

On fiance au berceau les enfants des deux sexes, lorsque l'époque du mariage est arrivée, la femme est conduite à la maison de son époux, qui la voit alors pour la première fois. Elle se prosterne à son aspect et elle dépose à ses pieds un sac et une corde, pour exprimer qu'elle est destinée à porter les fardeaux, et à conserver les provisions du ménage. Ce jour-là qui la fait l'esclave d'un maître absolu et tyrannique, est pourtant un jour de fête, de la seule fête donnée en son honneur. Couronnée de fleurs éphémères comme sa liberté, parée de brillants habits nuptiaux qu'elle ne remettra plus, elle préside au banquet des femmes invitées à sa noce pendant que son mari préside à celui des hommes et ses convives lui promettent dans des chants de circonstance, un bonheur qu'elle ne connaîtra jamais. A peine, en effet, cette courte journée de triomphe est-elle finie que les peines commencent pour ne finir qu'avec sa vie. Après avoir déposé le bandeau nuptial, elle n'est plus admise à la table de son époux qu'aux fêtes solennelles de l'année et n'a pour se nourrir avec la famille, que les débris du repas de son seigneur et maître, le mari. Dans les voyages, le dos chargé du berceau qui renferme le nouveau-né, elle suit à pied son mari, dont elle porte aussi le fusil sur l'épaule, aidis que celui-ci, accroupi sur son mulet, fume et rêve tranquillement. Jamais le mari ne daigne abaisser son regard sur sa compagne, haletante, brisée de fatigue, et baignée de sueur. Et, cette femme, s'irriterait d'être l'objet de la compassion d'un étranger et recevrait même fort mal celui qui voudrait empêcher son mari de la battre. Comme les femmes de la Laponie, les Albanaises ne se croient plus aimées de leur époux, si de temps à autre, ce dernier ne leur applique une bonne volée de bois vert.

CHRONIQUE THÉATRALE

THÉATRE NATIONAL LYRIQUE. — *Gilles de Bretagne*, grand opéra en quatre actes; paroles de Mme Amélie Perronnet, musique de M. Kowalski.

Est-ce dans une tombe entr'ouverte que nous entrons ? Les bruits les plus sinistres courent et tout a un aspect sombre; nous nous souvenons avoir vu ces pérystiles couverts de fleurs; aujourd'hui ils sont nus et l'on dirait qu'ils s'imprègnent de cette vague et fade odeur du papier timbré à laquelle on s'habitue comme à l'opium... jusqu'à l'hébêtement.

Depuis quinze ans, que je suis les théâtres de Paris dans leurs développements, je n'ai pu encore résoudre ce problème : Pourquoi l'Etat qui a un Conservatoire où l'on fait des chanteurs, n'en a-t-il pas un où l'on fasse des compositeurs... dût-il en passer cent dans ses coulisses pour qu'il en surgisse un seul qui soit un artiste et qui marque son nom au livre d'or de l'art français ?

L'Opéra prend ce qui *est*; l'ancien lyrique produisait peu parce qu'il avait des charges ruineuses; l'Opéra-Comique, en raison de son répertoire, ne peut faire que des tentatives condamnées d'avance. Nulle part on ne crée, nulle part on n'invente, et le budget des Beaux-Arts est un éteignoir constitutionnel.

Tout à coup, il y a deux ans, un de ceux pour lesquels Horace a écrit le fameux mensonge : *Audaces fortuna juvat*, plein d'intelligence, poussé par l'amour de l'art, fouilleur de bonnes choses, voulut combler le vide et sacrifier toute son énergie à cette grande recherche d'une des parties de notre gloire. Il y a trouvé la ruine. Après *Paul et Virginie*, après *Dimitri*, après le *Bravo*, il meurt d'épuisement, parce qu'il a voulu tout entendre, tout juger, tout livrer à cet autre grand juge, sans appel : le public, et qu'à côté de Massé, de Jonchères et de Salvayre, il n'a pas craint de se livrer à M. Kowalski, et autres Choudens ; qu'en montant *Graziella*, il a chanté son chant du cygne sur la lyre de Lamartine, comme il a perdu la clé de sa caisse en trouvant la *Clé d'Or*.

Et cet homme qui a tout donné de lui pour débrouiller quelque belle chose, faisant honneur à la muse, dans tous les chiffons barbouillés de croches que lui apportaient tous les musicailleux de Paris, il va tomber sans qu'un bras aussi puissant que celui du budget vienne le relever et le mettre aussi haut qu'il devrait être.

Nous saurons demain ce qu'il en sera ; aujourd'hui encore l'agonie étrangle le malheureux à la tête duquel *Gilles de Bretagne* vient de jeter un tas de ces pierres « qui chantent » et avec lesquelles les anciens lapidaient leurs condamnés, harmonieusement et en mesure.

Je voudrais vous raconter la pièce, mais elle a tellement désorienté mes souvenirs historiques, que je ne sais plus que penser du Gilles pleurnicheur de Mme Perronnet, en le mettant en face du Gilles, joyeux compère et bon vivant, que les chroniques nous ont appris à connaître et qui savait si bien parer la vertu des femmes qui passaient les herses du château de Guildo qu'on dit encore, en Bretagne et en Normandie, d'une femme sachant à quelle hauteur sont les ailes de moulin, quelle « courre le Guildon. »

La pièce de Mme Perronnet n'a rien de tout cela, la comtesse de Dinan, le duc François, le comte de Montauban, le connétable de Richemont sont des personnages de fantaisie. Mme Perronnet a refait le père Ambroise et son *Gilles de Bretagne* pourrait sappeler *Gilles l'ébloui*. Le héros du librettiste revient d'Angleterre, il chancelle ; on lui annonce que sa fiancée va en épouser un autre, il rechancelle ; la comtesse Diane lui chante quelle l'aimera toujours, il chancelle encore; le duc François lui accorde la main de sa bien-aimée, un éblouissement le fait tomber à genoux ; il se marie en chancelant ; on l'arrête, ses yeux tournent; en prison il chante en battant les murs; à la fin, frappé par Montauban, il chancelle si bien, dans un éblouissement suprême, qu'il tombe avec la pièce. Elle a cinq tableaux, c'est lourd!

La musique vaut-elle mieux. Hélas! Hélas! On a entendu cela partout, et M. Kowalski, pianiste très-couru, court tout le temps, pendant quatre heures, après des accords qu'il n'arrive jamais à gagner. De temps en temps, il touche la tunique vaporeuse de la Mélodie, il va découvrir la cruelle qui se refuse à ses embrassements, vains efforts ! elle s'échappe, et le compositeur n'étreint plus dans ses bras que la vieille Rengaine avec laquelle il achève tous ses morceaux, tous ses ensembles par un finale imperturbable qui part sous chaque coup d'archet de l'orchestre.

De tout cela certes, il n'y a rien à retenir. On peut tout au plus citer, pour ne pas mourir d'ennui dans le néant, un chœur au premier acte assez léger d'allures; le duo d'amour du second acte entre Gilles et Diane ; la prière du troisième acte de bonne prise par les dessus mais qui finit on ne sait comment; dans le ballet, quelques «Fraises au champagne» qui figureront très-bien sur les pianos de quelques sous-préfectures; au quatrième acte, le duo des deux femmes devant la « tour du don don » m'a été une surprise; les trois premières mesures d'attaque sont délicieuses; voilà le clou pensai-je, c'est l'instant de la révélation. Mais Gilles s'en mêle, et puis Richemont, et puis Montauban et puis François et puis ça devient une cacophonie qui fait s'enfuir les plus vaillants.

Oh ! comme les fauteuils se vidaient, une déroute! A la fin, il ne restait plus, dans la salle, que deux galeries de *romains* et les amis des auteurs, c'était navrant! Et dire que, fidèle aux usages, un régisseur est venu nous annoncer que *Gilles de Bretagne* était le *premier* ouvrage de M. Kowalski; l'heureux époux de celle qui fut la plus belle des fées de Paris, au Châtelet, va-t-il nous donner une paire de Gilles comme je l'ai vu en une occasion, donner une paire de gifles.

Cétait un soir de concert, dans une de nos grandes salles parisiennes; un apprenti architecte, critique musical à ses heures, coureur de foyers et de guildons, produisait un trésor de vocalises en jupons; M. Kowalski causait assez bruyamment près de là, au grand désespoir de notre jeune gâcheur de critique qui en fit hautement la remarque. Le pianiste prit mal l'observation et, mettant en pratique ce vers de comédie :

Retournez-vous et l'on vous répondra

il éleva sa botte jusqu'à la haute-contre du jeune homme, avec accompagnement de deux soufflets en ut dièze, et... on ne lui rendit rien. Depuis on n'appelait plus M. Kowalski que le «pianiste aux giffles. » Le voilà débaptisé et devenu le « pianiste aux Gilles. »

H. R.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret mettant en vigueur l'arrangement télégraphique conclu entre la France et l'Allemagne ; — arrangement y annexé.

Décrets nommant des secrétaires généraux de préfecture.

Décret nommant le contrôleur central du Trésor public.

Décret nommant chef de la division de l'ordonnancement et de la comptabilité spéciale des dépenses du ministère des finances.

Décret nommant à un emploi d'administrateur principal dans le service des hôpitaux militaires.

Décret portant promotion au grade de commissaire de la marine.

Arrêté du président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, instituant au ministère de la justice une commission chargée de préparer un projet de loi sur l'exercice du droit d'enquête parlementaire.

Arrêté du ministre de l'intérieur nommant le chef du secrétariat à la direction de la presse au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du président du Conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 décembre 1877, il a été institué au ministre de la justice une Commission chargée de préparer un projet de loi sur l'exercice du droit d'enquête parlementaire.

Cette Commission est composée de :

MM.

Ch. Savary, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice et à la présidence du conseil des ministres, président.

Ribot, ancien conseiller d'Etat, ancien secrétaire-général du ministère de la justice.

Picot, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

De Franqueville, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Alfred Droz, docteur en droit, avocat à la cour d'appel.

M. Ferdinand Roze, auditeur au Conseil d'Etat, remplira les fonctions de secrétaire de la Commission avec voix consultative.

On annonce que, comme les années précédentes, le Président de la République donnera plusieurs grandes réceptions à l'Elysée dans le courant de janvier et de février. La première aura lieu dans la seconde quinzaine de janvier.

Les cartes d'invitation seront, cette année rigoureusement personnelles.

Le *Petit Parisien* « apprend à la dernière heure (hier soir) que don Carlos vient d'être invité à quitter le territoire de la République française dans les quarante-huit heures.

» Il partira de Paris demain matin vendredi et se dirigera vers l'Autriche. »

« Don Carlos, sur les instances de quelques amis qui savent ce qui se passe dans les conseils du gouvernement français, doit quitter Paris dès demain, sans que son itinéraire de voyage soit positivement fixé.

» Ce départ lui aurait été suggéré pour plusieurs motifs de haute convenance, auxquels sa récente entrevue avec la reine Isabelle n'est certainement pas restée étrangère. Cette rencontre ne change rien, du reste, aux rapports précédemment existant entre don Carlos et le roi d'Espagne. »

On ajoute que « pour satisfaire équitablement, à cette loi du balancier qui régit toutes les politiques, plusieurs notabilités du parti radical espagnol ont en même temps reçu le conseil de s'absenter de Paris. »

Le *Soleil* demande à son tour que ce comité des 18 disparaisse.

« La dignité du cabinet du 13 décembre, dit-il, est intéressée à ce que le comité des 18 se dissolve spontanément dès la rentrée du Parlement. Si le ministère n'obtenait pas cette preuve de confiance et l'appui de la majorité du 14 octobre, dès le 8 janvier, il serait moralement et politiquement atteint dans son influence. Son autorité, son action, sur cette majorité seraient annihilées et par conséquent sa raison d'être disparaîtrait,

Petite bourse du boulevard, du 26 décembre 1877.

Emprunt 107.80.81 78 3/4.

Italien 78.20.

Egypte 166.25.

Turc 8.50 nominal.

Calme

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Cologne, 25 décembre

La *Gazette de Cologne* publie un télégramme de Berlin, disant que les bruits relatifs à l'intention de l'Angleterre de s'emparer d'un gage matériel ou de faire une acquisition moyennant finance, est considéré dans les cercles bien informés comme une simple hypothèse. Par contre, on s'attend à ce que le ministère britannique demandera un certain nombre de crédits au Parlement et on ne doute pas que l'Angleterre ne soit résolue à défendre au besoin Constantinople.

Saint-Pétersbourg, 26 décembre.

L'empereur Alexandre a passé, sur la place du palais-d'hiver, la revue des troupes du district de Moscou, 26 bataillons, 24 escadrons et 42 pièces d'artillerie ont défilé devant le Czar. La santé de l'Empereur est excellente; le temps était beau, et la revue a été très-brillante.

Belgrade, 26 décembre.

Trois bataillons serbes, appuyés par une excellente artillerie, attaquèrent Koursoumlie défendue par 400 Nizams et 2000 arnautes et bachibouzoucks.

Un combat acharné, désespéré, qui se changea à plusieurs reprises en mêlée, s'engagea.

Enfin les Turcs abandonnèrent leurs retranchements dans le plus grand désordre, laissant entre nos mains des munitions, des armes et des chevaux. Nous avons eu 15 morts et 40 blessés.

Les Turcs ont laissé 100 morts sur le champ de bataille.

Les prisonniers assurent que les Turcs ont emporté plusieurs centaines des leurs, tant morts que blessés.

Koursoumlie a été occupée par les Serbes.

Cologne, 26 décembre.

La *Gazette de Cologne* publie une dépêche de Londres qui annonce que le rapport demandé par M. Hardy, le ministre de la guerre, aux directeurs des arsenaux relativement à ce qu'ils seraient en état de fournir, au maximum, en cas de besoin, a été très-satisfaisant.

Cette dépêche ajoute que ce n'est que par égard pour l'Angleterre que la Grèce n'a pas encore déclaré la guerre à la Turquie.

Londres, 26 décembre

Le correspondant du *Globe*, à Cronstadt, écrit à ce journal, à la date du 18 décembre, qu'aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la convocation du parlement anglais pour le 17 janvier, l'amirauté russe télégraphia à Cronstadt l'ordre de cesser le désarmement de la flotte et d'armer tous les cuirassés qui étaient sur rade.

Marseille, 26 décembre.

Un arrêté préfectoral du 25 décembre visant l'article 13 de la loi du 5 mai 1855, suspend la commission municipale de la commune de Marseille instituée par décret du 23 juillet, pour remplir les fonctions du Conseil municipal dissous.

Une nouvelle commission, composée des membres de l'ancien Conseil municipal, a été nommée.

L'arrêté désigne M. Maglione pour remplir les fonctions de Maire.

La remise des pouvoirs de l'ancienne commission et l'installation de la nouvelle ont eu lieu aujourd'hui dans la matinée.

Rome, 27 décembre, 8 h. 45, soir.

Les journaux croient que le ministère est composé comme suit :

MM. Deprétis, président du conseil, ministre des affaires étrangères; M. Crispi, intérieur; général Mezzacapo, guerre; amiral Brin, marine; Mancini, justice; Magliano, finances; Villa Thomas, instruction publique; Pérez, travaux publics.

M. Deprétis aurait l'intention de supprimer le ministère de l'agriculture et du commerce et de hâter la création d'un nouveau ministère du Trésor.

D'après quelques journaux, M. Coppino serait candidat à la présidence de la Chambre.

M. Deprétis aurait soumis, aujourd'hui, cette liste à l'approbation du roi qui est à Turin.

Rome, 26 décembre.

(Officiel). Le traité de commerce de 1863 et la convention relative à la navigation conclus en 1862 entre l'Italie et la France, sont prorogés jusqu'au 1er avril 1878, dans le cas où l'on ne pourrait pas, avant cette dernière époque, mettre en vigueur le nouveau traité signé à Paris, le 6 juillet dernier.

Le général Grant a quitté Palerme se rendant à Malte.

Turin, 26 décembre.

M. Deprétis est arrivé ce matin. et a tenu une conférence avec le Roi.

DERNIÈRE HEURE

Paris, jeudi 27 décembre.

5 h. soir.

On assure que M. Petitjean est nommé président de la Cour des comptes en remplacement de M. Leroyer.

M. Leroyer, sénateur est nommé procureur général en remplacement de M. Petitjean.

La direction générale des postes est supprimée.

M. Cochery remplira les fonctions de directeur.

MARCHE — D'ANVERS du 24 décembre.

CAFÉS. — Marché sans changement.

CÉRÉALES. — Le marché est ferme pour les froments; on a payé 32 fr. pour rout d'hiver d'Amérique livrable en janvier.

Les autres grains sont sans changements.

LAINES. — On a vendu aujourd'hui 35 balles laines en suint de La Plata, de nouvelle tonte.

PÉTROLE RAFFINÉ. — (Les prix ci-après s'entendent pour partie premier coût) :

	Payé	Vendeurs
Disp. blanc, selon nuance et quant.	31 50 »» »»	31 75 »» »»
Décembre.	31 25 31 50	31 50 »» »»
Janvier.	31 50 »» »»	31 50 »» »»
Février.	31 75 »» »»	31 50 »» »»
Mars.	»» »» »» »»	»» »» »» »»
Avril.	»» »» »» »»	»» »» »» »»

Marché en baisse.

Cours officiels de la course

26 décemb. — 5 heures soir.

Huile de colza en i. d.	101 25	Spiritueux	58 50
id. en tonnes	101 25	Farines 8 m.	70 00
id. épurée	111 25	id. supérieur	67
Huile de lin en fûts d.	74 75	Colza	85 50
id. en tonnes	76 75	Café de Java.	230
Suc. 100 k. 88 à 1,10	32 25	id. Ceylan	215
id. 70 disp.	32 50	id. Haïti	210
id. blanc fin.	61 25	id. Rio	190
Raffinés bonne sorte...	143 50	Cassis de Rars	130
id. belle sorte	145	id. Guayaquil	160
Certificat de sortie	71 50	id. Haïti	120
id. classe de fabri. pas	135	id. Grenade	125
id. raffinerie.	141 14 50	id. Caraqu	200 à 160

PARIS, 27 décem. — Dépêche de 2 heures.

Colza courant	101 »»	4 premiers	60 50
janvier	100 50	Sucre 88° d., 10/13	52 25
4 prem.	99 50	4 de mai	64 »»
4 de mai	96 »»	» 7/9 disp.	58 40
Lin courant	74 »»	» bl. n° 3 cour.	61 60
janvier	74 50	Farines 8 m., c.	70 50
4 prem.	74 50	4 de mars	70 »»
Spiritueux cour.	58 50	Mars avril	70 »»
janvier	59 »»	Marque Darblay	72 »»

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 du 27 déc.

	Sucres	Cours off.	Affert.	Demand.
Sucre fab. 88 degré				
— n. 7 à 9	51 50			
— en pain, 2 h. 1.	149 50			
Sucre r. 6	83			
— 10/13	51 50			
— betterave disp.	47 50	57 50		
— courant	54 50			
Sucre fin. 1re q. disp...	56			
— courant	57	57 50		
Mélasse dispon.	25			
A livrer 4 1er	57		62 50	65
— 4 janvier				
— 4 d'été	59			
— dera.	60			
— prochaine.	55	57 50		

COURS DE HUILES DE LILLE DU 27 DÉC.

	Huiles à l'hectolitre	Graines à l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza.	96		
— sp. p. q.	109		
Œillette, goût			
— rouge.			
Cameline	85		
Chanvre			
Lin du pays	71 50		
Lin étranger	69 50		

Grand Théâtre de Lille

Vendredi 28 décembre

APRES LE BAL, vaudeville en un acte.

MARTHA, opéra en 4 actes.

On commencera à 6 h 1/2

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

31 AN DE SUCCES. — 1000,000 CURES RÉELLES PAR AN.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant du reconstituant sang, du cerveau de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès, les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, acidités, pituites, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, phthisie (consomption), nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, les maladies des enfants et des femmes. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique «Revalescière Du Barry.»

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaise digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 63e de ligne, Verdun. — Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans) toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Révalescière. — N° 49,811 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — Cure N° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse. A

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25, le 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes, de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière ch